

SOCIETE TELNET HOLDING

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

CAPITAL SOCIAL : 11.028.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2017 A 10 HEURES**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le Vendredi 28 Avril 2017 à 10 Heures à l'immeuble « TELNET TECHNOCENTRE » sis au rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac 1- Tunis est arrêté comme suit :

1. Présentation d'un projet de partenariat ;
2. Approbation d'une mission spéciale confiée au Directeur Général ; et
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 AVRIL 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les décisions prises par le Conseil d'Administration portant sur l'opération de partenariat technologique et le transfert des activités opérationnelles choisies à la Joint-Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A ou à une nouvelle société à créer avec le partenaire technologique selon l'accord définitif entre l'ensemble des parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve purement et simplement la décision du Conseil d'Administration portant sur la mission spéciale confiée à monsieur Mohamed FRIKHA pour l'accomplissement des formalités de transfert des activités opérationnelles à la Joint-Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A ou à une nouvelle société à créer avec le partenaire technologique selon l'accord définitif arrêté entre les parties concernées et de lui allouer la rémunération correspondante compte tenu des efforts qu'il a fourni et aux engagements personnels qu'il a pris à l'égard du partenaire technologique.

Elle approuve ainsi purement et simplement les décisions prises par les Assemblées Générales Ordinaires des filiales TELNET INCORPORATED S.A et TELNET TECHNOLOGIES S.A en relation avec l'opération de partenariat stratégique et rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 205 du code des sociétés commerciales concernant les missions confiées aux Directeurs Généraux et la fixation des rémunérations correspondantes.

Monsieur Mohamed FRIKHA en sa qualité d'actionnaire n'a pas pris part au vote de la présente décision.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....